

**BULLETIN D'INSCRIPTION TIRAGE AU SORT
 CAMPING RUSTIQUE LONG SÉJOUR
 SAISON 2021**

Mr Mme Date :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Rés : Age
 Cel : Courriel

Membre de la famille

Conjoint (e)
 Enfant (s)

Indiquer vos 3 choix prioritaires dans le tableau ci-dessous. Si aucun de ces choix n'est disponible, nous vous contacterons pour vous proposer les options qui s'offrent à vous.

	Camping	Emplacement
Choix 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Choix 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Choix 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Important :

Je déclare avoir lu les termes du contrat de location et le Règlement des conditions de pratiques et j'accepte les conditions avant de postuler pour le tirage au sort.

Signature

Compléter et retourner à la Directrice générale avant le 3 mai 2021 par courriel à : info@zecdelariviereblanche.com

PROCÉDURE D'INSCRIPTION TIRAGE AU SORT CAMPING RUSTIQUE LONG SÉJOUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Un emplacement en location est pour 1 famille :
- Le postulant doit avoir 18 ans et plus et une inscription par famille :
- Le coût de la location du camping est de 500\$ taxes comprises ;
- Consulter le Règlement des conditions de pratique, le contrat de location, le code de conduite et le plan des campings

PROCÉDURE DU TIRAGE AU SORT :

- Publication sur FB lundi le 26 avril et par courriel le même jour.
- **Période d'inscription du 26 au 3 mai.** (Le retour des formulaires avant le 3 mai).
- **Tirage au sort le 4 mai** (Filmé si aucune possibilité de présentiel) et les participants seront contactés par courriel afin **d'être disponible le 7 mai pour faire le choix** des emplacements.
- **Tous les noms seront pigés pour former la liste des gagnants selon l'ordre du tirage.**

MODALITÉ DE PAIEMENT ET AUTRES :

- Le **paiement total devra être fait au plus tard le 19 mai** :
- Si le paiement n'est pas effectué dans ce délai, l'emplacement sera proposé au suivant sur la liste :
- Le **contrat devra être remis et signé à la zec avant la prise de possession de l'emplacement** :
- Les visiteurs du locataire désirant héberger dans l'équipement ou sur l'emplacement du locataire (tente seulement) devront défrayer les droits de nuitées exigés en tarif visiteurs :

INFORMATION SUR LA LOCATION D'EMPLACEMENTS :

- Le nombre d'emplacements disponibles soit :
 - 2 emplacements au camping Batiscan
 - 3 emplacements au camping Blanc
 - 6 emplacements au camping La Salle
 - 4 emplacements au camping Lietto
- L'ASM peut, pour différentes raisons, diminuer le nombre d'emplacements disponibles :
- L'ouverture du camping Lietto sera retardée en raison de l'aménagement qui n'est pas complété. Ouverture prévue le 4 juin :
- L'aménagement du camping Batiscan n'est pas effectué donc, les deux emplacements en location auront une dimension moindre.
- Pour les informations sur les emplacements et leurs dimensions veuillez consulter les plans à cet effet.